

Plan Local d'Urbanisme

Commune de LA BÂTIE-NEUVE

Hautes-Alpes

1. Rapport de présentation
2. Projet d'Aménagement et de Développement Durables
3. Orientations d'Aménagement et de Programmation
4. Règlement et documents graphiques
5. Annexes
 51. Annexes sanitaires
 52. Emplacements réservés
 53. Servitudes
 54. Risques
 55. Exploitations agricoles
 56. Droit de Prémption Urbain
 57. Autres éléments d'information

POS initial

Approuvé le : 7 Juillet 1978

Révisé en totalité le : 1^{er} Décembre 1986

Modifié le : 11 Septembre 1989

Modifié le : 1^{er} Décembre 2000

Modifié le : 9 Août 2010

Révisions simplifiées du : 9 Août 2010

REVISION

Arrêté par délibération du conseil municipal
du : 21 Janvier 2013

Pour le Maire empêché
Le premier Adjoint, Alain de Santini

Approuvé par délibération du conseil
municipal du : 6 Novembre 2013

Pour le Maire empêché
Le premier Adjoint, Alain de Santini



François ESTRANGIN

Urbanistes

Micropolis – Bâtiment La Béardie – 05000 GAP

EURECAT
Karine CAZETTES



La commune dispose d'un Plan de Prévention des Risques (PPR) approuvé le 19 octobre 2004 par arrêté préfectoral n°2004-2938

L'ensemble des pièces constituant le dossier de PPR est consultable en mairie.

Le PPR figure également en annexe du présent dossier, après l'annexe 7, dans le "Complément d'information sous format CD-ROM"

